

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 17156 Numéro SIREN : 450 610 373 Nom ou dénomination : 5F&F
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt 97262

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 12-11-2020

N° DE DEPOT : 097262

N° GESTION : 2003B17156

N° SIREN : 450610373

DENOMINATION : 5F&F

ADRESSE : 81 R DE SEINE 75006 PARIS

MILLESIME : 2019

Désignation de l'entreprise : 5 F & F		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 81 RUE DE SEINE		75006 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 45061037300018		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122019	
		N-1 31122018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété*		3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des modifications ponctuelles sont admises pour la présentation.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

EXPERTISE ET AUDIT LAFARGE

Désignation de l'entreprise : 5 F & F

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.000.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	260 550	
	Report à nouveau	DH		(189 924)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	571 332	450 474
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	840 682	269 350
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	30 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	30 000	30 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	854 275	1 270 807
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 400	29 200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	283 563	364 540
	Dettes fiscales et sociales	DY	269 477	255 905
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		8 889
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 486	4 753
	TOTAL (IV)	EC	1 416 201	1 934 094
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 286 883	2 233 444
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	855 876	1 025 055
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	233	65 066

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 5 F & F

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	5 995	FB		FC	5 995	14 218	
	Production vendue	FD	4 934 990	FE		FF	4 934 990	4 458 603	
			68 529				68 529	28 265	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 009 514	FK		FL	5 009 514	4 501 086	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		2 594	
	Autres produits (1) (11)					FQ	258	34	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 009 772	4 503 715	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 995	14 218	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 166 390	1 134 304	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 226	30 172	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 223 364	985 058	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	60 744	62 428	
	Salaires et traitements*					FY	1 213 460	1 166 302	
	Charges sociales (10)					FZ	393 076	377 198	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	169 446	191 426	
				- dotations aux provisions		GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		30 000	
	Autres charges (12)					GE	43 302	33 909	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 278 002	4 025 016	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	731 770	478 698	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 693	1 559	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	3 693	1 559	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	27 088		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 246	27 077	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	48 334	27 077	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(44 641)	(25 518)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	687 129	453 181	

Désignation de l'entreprise : 5 F&F

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	6 284	2 755	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	6 284	2 755	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	(4 870)	7 175	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		5 214	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	(4 870)	12 389	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	11 154	(9 634)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	126 951	(6 927)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	5 019 749	4 508 029	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 448 417	4 057 556	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	571 332	450 474	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP			
		{ - Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1		2 594	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires lors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	43 230	33 858	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										(4 870)		6 284	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 286 882.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 009 514.04 Euros et dégageant un bénéfice de 571 331.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

La société a été dans l'obligation de fermer son établissement à compter du 15 mars 2020 suite aux décisions gouvernementales.

La société met en place toutes les mesures possibles pour faire face cette fermeture.

A ce jour, la société n'est pas en mesure de calculer l'impact post-clôture sur la valeur comptable de ses actifs et passifs, les conséquences de l'évolution de la pandémie du coronavirus n'étant pas mesurables.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 62 107 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	22 098
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	40 009
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	62 107

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

5 F&F
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 €
Siège social : 81 rue de Seine 75006 PARIS
450 610 373 RCS PARIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 571 331,80 € au compte « AUTRES RESERVES » dont le montant sera ainsi porté à 831 881,90 €.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente



SAS 5F&F

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SAS 5F&F

Siège Social : 81, Rue de Seine - 75006 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €

RCS PARIS B 450 610 373

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SAS 5F&F

Exercice clos
le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associée,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par *votre assemblée générale*, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société *SAS 5F&F* relatifs à l'exercice clos *le 31 décembre 2019*, tels qu'ils sont joints au présent rapport. *Ces comptes ont été arrêtés par le Présidente sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de *la société* à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie : « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du *1^{er} janvier 2019* à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

A2

SAS 5F&F

Exercice clos
le 31 décembre 2019

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sur les délais de paiement ne sont pas conformes aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce. En effet, l'information concernant le nombre de factures fournisseurs reçues et non réglées n'est pas indiquée. De plus, les informations concernant les délais de paiement clients ne sont pas indiqués car elles ne sont pas pertinentes compte tenu de l'activité de la société (vente au comptant) et des montants non significatifs des soldes clients à la fin de l'exercice. En dehors de ces éléments, nous n'avons pas d'autre observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre *Présidente*.



SAS 5F&F

*Exercice clos
le 31 décembre 2019*

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nogent sur Marne, le 30 septembre 2020



Alexis DOLLOT
Commissaire aux comptes